

SA MACARD  
37 route de Réalville  
82300 CAUSSADE

Tél : 05 63 93 22 22  
Fax : 05 63 65 08 71  
Mail : caussade@peugeotmacard.fr

SA au capital social de 490 000 €  
RCS MONTAUBAN 845 850 429  
CODE APE : 4511 Z  
SIRET 845 850 429 00083  
TVA INTRACOMMUNAUTAIRE FR65845850429



PEUGEOT

Date 30/09/2020

FACTURE ATELIER

Vous avez été accueilli par SEILLIER JULIE

Page 1

DOCUMENT	N° CLIENT	VOTRE COMMANDE	MARQUE	V.I.N.	N° IMMATRICULATION	KILOMÉTRAGE	N° COMMANDE
01473271	1045528		PEUGEOT	VF3CCHMZ6FT074080	DQ145YY	68763	146329

DÉSIGNATION	N° PIÈCE	QUANTITÉ OU TEMPS	C T	PRIX UNITAIRE HORS TAXE	PRIX UNITAIRE NET HORS TAXE	MONTANT
VEHICULE ARRIVEE EN PANNE : DEFAUT PRESSION HUILE MOTEUR + ARRETE VEHICULE ROUGE	1					
REPLACEMENT MOTEUR	01EAXA *	6,80	3	21,60	21,60	146,88
VIDANGE - PLEIN - PURGE CIRCUIT DE REFROIDISSEMENT SUPPLEMENT	13E15S *	0,40	3	21,60	21,60	8,64
VIDANGE ET PLEIN BOITE DE VITESSES MECANIQUE SUPPLEMENT	22E0BS *	0,50	3	21,60	21,60	10,80
VIDANGE - PLEIN - PURGE CIRCUIT DE REFROIDISSEMENT SUR VEHICULE	13E37A *	0,60	3	21,60	21,60	12,96
- ESSAI APRES TRAVAUX -	95P02A *	0,50	3	21,60	21,60	10,80
RECHERCHE DE PANNE DIAGNOSTIC - 10 SUR VEHICULE	9DE10A *	1	3	26,40	26,40	26,40
CONTROLE PRESSION FIN DE COMPRESSION MOTEUR SUR VEHICULE	01EHNA *	0,40	3	21,60	21,60	8,64
CONTROLE PRESSION D'HUILE SUR VEHICULE	01E0XA *	0,30	3	21,60	21,60	6,48
MANCHEITE CARTER D'HUILE MOTEUR INFERIEUR SUR VEHICULE	01E1JA *	1,30	3	21,60	21,60	28,08
MOT EST ESSENCE	1627123380	1	3	798,28	798,28	798,28
POCHETTE 3JOINT	1608733780	1	3	5,21	5,21	5,21
COLLIER	0000171353	1	3	2,55	2,55	2,55
JOINT BRIDE ECH	9688031280	1	3	2,33	2,33	2,33
JOINT	0000016430	1	3	0,76	0,76	0,76

TOTAL HORS TAXE	MONTANTS T.V.A. acquittés sur les débits suivant autorisation de l'Administration		TOTAL T.T.C.

COUPON A JOINDRE A VOTRE RÉGLEMENT		
DOCUMENT	N° CLIENT	N° COMMANDE

MODALITÉS ET CONDITIONS DE RÉGLEMENT : \*Toutes nos ventes, fournitures, réparations et prestations de services sont payables à nos bureaux, au comptant à la date de facturation et ne font l'objet d'aucune condition d'escompte. Lorsque l'acheteur est un professionnel, en application de l'article L441-6 du Code de commerce, il est expressément convenu qu'en cas de retard de paiement, l'acheteur pourra se voir appliquer des pénalités calculées sur les sommes exigibles et non payées à bonne date au taux minimum prévu par la loi, égal à 3 (trois) fois le taux d'intérêt légal en vigueur, à compter de la date d'exigibilité desdites sommes. Par ailleurs, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant minimum de 40€ (quarante euros) pourra être appliquée à l'acheteur.  
RÉSERVES DE PROPRIÉTÉ : Le transfert de la propriété des marchandises objet de la présente facture est suspendu jusqu'au paiement intégral de leur prix conformément aux dispositions de l'article L 621-122 du Code de Commerce, les risques étant néanmoins transférés à l'acquéreur dès la livraison des marchandises.

MACARD  
 route de Réalville  
 300 CAUSSADE  
 tél : 05 63 93 22 22  
 fax : 05 63 65 08 71  
 mail : caussade@peugeotmacard.fr



A au capital social de 490 000 €  
 RCS MONTAUBAN 845 850 429  
 CODE APE : 4511 Z  
 IRET 845 850 429 00083  
 VA INTRACOMMUNAUTAIRE FR65845850429

du 30/09/2020  
 ACTURE ATELIER

Vous avez été accueilli par SEILLIER JULIE

Page

DOCUMENT	N° CLIENT	VOTRE COMMANDE	MARQUE	V.I.N.	N° IMMATRICULATION	KILOMÉTRAGE	N° COMMANDE
001473271	1045528		PEUGEOT	VF3CCHMZ6FT074080	DQ145YY	68763	146329

DÉSIGNATION	N° PIÈCE	QUANTITÉ OU TEMPS	C T	PRIX UNITAIRE HORS TAXE	PRIX UNITAIRE NET HORS TAXE	MONTANT
JOINT A LEVRE	1623179580	1	3	5,71	5,71	5,71
DISC	9685684680	2	3	0,15	0,15	0,30
CROU AVEC RDL	1610668880	2	3	0,38	0,38	0,76
KIT ACCESSOIRE	1621267280	1	3	32,55	32,55	32,55
CROU	0000329724	2	3	2,07	2,07	4,14
CROU	00004010F5	2	3	0,80	0,80	1,60
CROU FREIN	0000362230	2	3	0,25	0,25	0,50
DISC ROTULE AV	9676149980	2	3	0,81	0,81	1,62
DISC FIX VOLANT	0000053760	6	3	0,42	0,42	2,52
JOINT	0000016488	1	3	0,65	0,65	0,65
JOINT COUV BOIT	9801737680	1	3	1,13	1,13	1,13
BOURNOISE PPE	9675874180	1	3	4,52	4,52	4,52
JOINT	9831655280	1	3	0,76	0,76	0,76
JOINT TORIQUE	9832143980	1	3	1,22	1,22	1,22
JOINT TORIQUE	00001920TN	2	3	2,07	2,07	4,14
JOINT INJECTEUR	0000198153	6	3	1,10	1,10	6,60
BOUTON ALLUMAGE	9676288180	3	3	6,89	6,89	20,67
DISC CBX	00006912J3	6	3	0,47	0,47	2,82
BOUCHE FILTRE AI	1612889480	1	3	5,50	5,50	5,50
BOUCHE REFROID	1637756980	1	3	4,88	4,88	4,88
BOUCHE REFROID	1637756880	1	3	2,20	2,20	2,20
				<b>MONTANTS T.V.A.</b>		
				acquittés sur les débits suivant autorisation de l'Administration		
				<b>TOTAL HORS TAXE</b>		<b>TOTAL T.T.C.</b>

peugeot.fr

S121224102 - DC177A45 - M à J 02/2013 - PARAGON - TÉL. : 01 46 49 41 36

L'ACHETEUR A JOINDRE A VOTRE RÈGLEMENT		
DOCUMENT	N° CLIENT	N° COMMANDE

**MODALITÉS ET CONDITIONS DE RÈGLEMENT :** "Toutes nos ventes, fournitures, réparations et prestations de services sont payables à nos bureaux, au comptant à la date de facturation et ne font l'objet d'aucune condition d'escompte. Lorsque l'acheteur est un professionnel, en application de l'article L441-6 du Code de commerce, il est expressément convenu qu'en cas de retard de paiement, l'acheteur pourra se voir appliquer des pénalités calculées sur les sommes exigibles et non payées à bonne date au taux minimum prévu par la loi, égal à 3 (trois) fois le taux d'intérêt légal en vigueur, à compter de la date d'exigibilité des dites sommes. Par ailleurs, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant minimum de 40€ (quarante euros) pourra être appliquée à l'acheteur.

**RÉSERVES DE PROPRIÉTÉ :** Le transfert de la propriété des marchandises objet de la présente facture est suspendu jusqu'au paiement intégral de leur prix conformément aux dispositions de l'article L.621-122 du Code de Commerce, les risques étant néanmoins transférés à l'acquéreur dès la livraison des marchandises.

**ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE :** En cas de contestation entre commerçants, les tribunaux compétents sont ceux dans le ressort desquels se trouve le siège de notre établissement."

MACARD  
 Route de Réalville  
 82000 CAUSSADE  
 Tél : 05 63 93 22 22  
 Fax : 05 63 65 08 71  
 Mail : caussade@peugeotmacard.fr



SA au capital social de 490 000 €  
 RCS MONTAUBAN 845 850 429  
 CODE APE : 4511 Z  
 SIRET 845 850 429 00083  
 TVA INTRACOMMUNAUTAIRE FR65845850429

Date 30/09/2020  
 FACTURE ATELIER

Vous avez été accueilli par SEILLIER JULIE

Page 3

DOCUMENT	N° CLIENT	VOTRE COMMANDE	MARQUE	V.I.N.	N° IMMATRICULATION	KILOMÉTRAGE	N° COMMANDE
020/1473271	1045528		PEUGEOT	VF3CCHMZ6FT074080	DQ145YY	68763	146329
DÉSIGNATION	N° PIÈCE	QUANTITÉ OU TEMPS	CT	PRIX UNITAIRE HORS TAXE	PRIX UNITAIRE NET HORS TAXE	MONTANT	
JOINT A LEVRE	1623179680	1	3	5,71	5,71	5,71	
PROVISION MOT	1608512280	1	3	330,00	330,00	330,00	
PROVISION MOT	1608512280	-1	3	330,00	330,00	-330,00	
TOTAL QUARTZ ineo first- 0W30 B71 2312 VRAC	005305	3,25	3	5,75	5,75	18,69	

Pour votre prochaine intervention pensez à prendre rendez-vous en ligne sur : [www.rendezvousenligne.peugeot.fr](http://www.rendezvousenligne.peugeot.fr)

) Temps facturés au temps barémé

N° PEUGEOT ASSISTANCE : 0800 44 24 24

DOCUMENT	N° CLIENT	N° COMMANDE	TOTAL HORS TAXE		MONTANTS T.V.A. acquittés sur les débits suivant autorisation de l'Administration		TOTAL T.T.C.
			CT	%			
020/1473271	1045528	146329	1 198,00	3	20,00	239,60	1 437,60EUR

Mode de règlement : Comptant  
 Date : 30/09/2020  
 Lieu de réception : A réception

BUPON A JOINDRE A VOTRE RÈGLEMENT		
DOCUMENT	N° CLIENT	N° COMMANDE
020/1473271	1045528	146329
IR DEQUET GUILLAUME		

MODALITÉS ET CONDITIONS DE RÈGLEMENT : \*Toutes nos ventes, fournitures, réparations et prestations de services sont payables à nos bureaux, au comptant à la date de facturation et ne font l'objet d'aucune condition d'escompte. Lorsque l'acheteur est un professionnel, en application de l'article L441-6 du Code de commerce, il est expressément convenu qu'en cas de retard de paiement, l'acheteur pourra se voir appliquer des pénalités calculées sur les sommes exigibles et non acquies à hauteur de son taux minimum prévu par la loi n° 1117 du 13/07/1983 et le taux d'intérêt légal en vigueur à compter de la date d'exigibilité des dites sommes. Par ailleurs, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement